



# Le petit Burgalaysien

Mairie : Place du Château 31440 BURGALAYS

☎/Fax : 05 61 79 70 10

✉ : commune-de-burgalays@orange.fr

(Le petit Burgalaysien peut être consulté sur <https://www.burgalays.fr>)



## MEILLEURS VŒUX POUR 2024

de la part de Madame le Maire et du Conseil Municipal

Ce journal a été réalisé par Claude Castex et le Conseil Municipal, participation de Céline Castex

Mise en page et impression Sylvie Dujon

## **Editorial**

En tant que maire, mon objectif principal est de servir notre commune avec dévouement et intégrité.

Nous ne pouvons pas satisfaire toutes les demandes et attentes individuelles mais nous essayons de travailler pour le bien commun.

L'environnement est une préoccupation majeure pour notre commune : nous devons œuvrer pour préserver la nature en luttant contre l'embroussaillage des parcelles dans le village et autour ; ainsi que dans les bordures des chemins environnants.

L'eau est la source et le moteur de toute vie. Pour préserver la vie, il faut protéger l'eau et, avec elle, chaque écosystème qu'elle façonne : les mers, les lacs, les rivières et les ruisseaux. Il nous appartient à tous d'être responsables et de ne pas jeter de polluants dans l'eau ou dans la nature (mégots de cigarette, produits chimiques, etc...).

La solidarité et l'inclusion n'étant pas de vains mots, nous devons veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Burgalays doit-être un lieu où chacun se sent bien.

Mme le Maire Claude CASTEX



**Desman des Pyrénées**  
appelé également le rat trompette

Ce petit mammifère est présent sur les sites « Haute vallée de la Garonne » et « Gar Gagire »

Le Desman des Pyrénées semble inféodé aux cours d'eau Pyrénéens de bonne qualité. Sa zone de présence est associée avec celle de la truite. La nécessité de vivre dans un milieu aquatique de très bonne qualité, rend l'espèce extrêmement sensible à la pollution.

Le Desman des Pyrénées est protégé et classé en « danger »

*Un grand merci aux employés communaux (Andrée, Nathalie et Véronique)  
pour leur travail et dévouement*

## TRAVAUX

### Travaux Effectués :

-La fibre a été installée dans le village. Le déploiement sera terminé en décembre 2023.

Il reste encore deux poteaux à implanter : l'un, promenade des pièces Longues et l'autre, Place du Candariou.



-L'aire de croisement est terminée: les habitants de la promenade des Pièces longues peuvent maintenant se croiser.

Les travaux ont été faits par l'entreprise Colas supervisés par Jérôme Deu responsable du pool routier à la CCPHG.

Merci à eux.



-En juillet, Haute-Garonne Ingénierie a fait procéder au démontage des antennes Wifi installées sur le mur du clocher de l'Eglise, car elles n'avaient plus d'utilité en raison de l'installation de la fibre.

-L'ONF a organisé l'empierrement de la piste forestière Burat Palarquère et le curage des fossés. Celle-ci avait été endommagée par les fortes pluies de l'année dernière. C'est important de la maintenir en bon état, cela nous permet de vendre plus facilement nos coupes de bois.



- Devant la Mairie, la balustrade a été réparée par Robert et Maryse Maguis. Les poteaux étaient pourris.

Robert a également refait la table de pique-nique au-dessus du moulin de Moles et avec le bois récupéré il a fait un joli banc.



Une fois fini...



- Véronique a repeint les abris des lavoirs et réparé les bassins qui fuyaient, repeint le portail du cimetière.....

## Fleurissement de Burgalays 2023 :

Travail et réconfort



Violette, Isabelle et Nadine nos trois gagnantes du Concours des villes et villages fleuris 2022 récompensées par le conseil départemental ; le 2<sup>ème</sup> prix pour la commune...



## Information utile

### La fibre pour tous

#### - C'est quoi la fibre optique ?

La fibre optique est une technologie qui propulse les données numériques à la vitesse de la lumière. Elle permet via un fil de verre plus fin qu'un cheveu la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités.

Aujourd'hui de nombreux foyers ont sauté le pas.

#### - La fin du fil téléphonique et de l'ADSL

Les performances du cuivre utilisé jusqu'alors pour le réseau téléphonique et l'ADSL est largement concurrencée par la fibre optique dont le déploiement prend de plus en plus d'ampleur.

**En Haute Garonne la fermeture du réseau historique se fera progressivement avec une fermeture technique qui s'étalera de 2025 à 2030 selon les différents lots de communes.**

#### - Interview de Victor DENOUVION Président de la Haute Garonne Numérique.

##### **Ou en est le développement de la fibre optique en Haute Garonne ?**

« D'ici Décembre 2023, l'ensemble des foyers de la Haute Garonne sera raccordable.

Nos équipes travaillent à rythme soutenu pour permettre un accès rapide à tous.

Aujourd'hui le cap des 300000 prises a été atteint. »

**Quels objectifs ?** « Deux objectifs principaux se dessinent.

- D'abord le développement des usages numériques.

Il s'agit du développement des usages de la population afin d'éviter l'exclusion de certains publics.

- Ensuite la fermeture progressive du cuivre aura lieu sur le territoire.

Il atteint aujourd'hui ses limites en termes de débit et de qualité de service et ne répond plus aux besoins grandissants de nos concitoyens. »

## BURGALAYS Patrimoine au pays de l'Ours

Balcon sur les Pyrénées, Burgalays fait partie de ces communes composant le « Pays de l'Ours ».

C'est d'ailleurs à Burgalays qu'un ours en provenance de Slovénie a été introduit en 2005.

Les amateurs de patrimoine ne sont pas également en reste.

Au nombre des petits trésors locaux figure, un peu en amont du centre bourg, la chapelle St André.



De ce point de vue, on discerne parfaitement la spécificité de ce clocher-tour transformé en clocher-mur par remploi de pierres sur la partie supérieure - Crédits : FLO

Vue de la chapelle Saint-André en arrivant avec à gauche le clocher-tour et à droite cette abside en cul-de-four typiquement romane - Crédits : FLO

- En remontant en direction du centre du village un espace sur la droite vous permettra de stationner, et au village, trois parkings sont

prévus pour les visiteurs



- La vue et aussi la présence, juste avant l'entrée du village, d'une sublime sculpture de marbre blanc figurant une femme nue sur une montagne : allégorie de l'eau et des nombreuses sources arrosant le village.

Fontaines et abreuvoirs sont nombreux : ils sont l'illustration de ce patrimoine rural issu de l'activité agricole de nos villages (Abreuvoir rénové par un coup de peinture de Véronique)

- Au centre du village trône l'église Ste Colombe.

Cet édifice, dont les éléments les plus anciens datent du 12<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> siècle, a été reconstruite au 19<sup>ème</sup> siècle à la suite d'un malheureux incendie survenu en 1877.

Chaque année, l'édifice est au cœur d'une traditionnelle procession mariale.

En prenant la rue située derrière l'église, on accède à la mairie sise place du château.

Aucun édifice castral n'est pourtant visible ailleurs que dans la mémoire locale.

Il continue de vivre toutefois à travers le monument de la crucifixion formé d'un chapiteau corinthien et d'une croix datée de 1675 qui en serait un vestige.



## Festivités 2023 :

- **Brandon de la Saint-Jean II** a été allumé le 1 Juillet, initiative des jeunes bénévoles très motivés : Morgane, Florent et leurs ami(e)s...

- **Spectacle Pronomades**

Le 9 Juillet à la salle des fêtes, nous avons assisté à l'enregistrement d'une vraie-fausse émission de radio "Les goûters mortels - Radio Sapin" proposé par la Compagnie Mange.

Pour aborder et creuser ensemble le sujet de la mort et la rendre plus digeste ainsi que le sujet essentiel de la fin de vie pour briser les tabous par l'absurde et le rire avec pour objectif de faire de nous des heureux mortels !



Il y a eu aussi quelques douceurs à déguster mais aucune substance mortelle ne figurait parmi les ingrédients de leur recette ....

- **Repas des voisins du 12 aout 2023 à midi, (quartier du haut du village)**

Déjà 20 ans que les voisins du quartier du haut du village ne s'étaient pas réunis : dernière réunion en date du 28 juin 2003.

L'arrivée parmi nous de Monique et Claude CAILHOL (anciens propriétaires Monique et Frédéric MOINE) était une bonne occasion pour les intégrer dans notre quartier et leur souhaiter la bienvenue.



Aussi, avec Violette et José AMIEL, nous avons décidé d'organiser cette rencontre, aidés par tous les participants.

L'installation matérielle a été effectuée par les hommes le matin-même dans une bonne ambiance dans la cour de l'école, et nous remercions Madame le Maire et la Municipalité d'avoir mis à notre disposition les infrastructures municipales.

Mais, malheureusement, beaucoup de participants d'alors, ne sont plus parmi nous, et en début de séance nous avons eu une pensée mémorielle et affectueuse pour : Jeannette CASASSOPRANA, René MANENT, Martine MENGARDUQUE, Amédée MICHEL, Frédéric MOINE, Robert LIONS, Odile et Claude GOURG, Alin LADEVEZE. Ainsi, après un apéritif convivial, un repas partagé a été dégusté où chacun a rivalisé de talent culinaire pour nous régaler (tartes salées, salade piémontaise, achards réunionnais, feuilletés chorizo, charcuterie, entre autres...) . Ensuite,

grillades de saucisses à l'ail des ours, effectuées par José AMIEL et Hubert MARTINEZ parfaitement exécutées, suivies d'un tiramisu de Monique, de clafoutis aux prunes d'Isabelle, du riz au lait de Zézé, entre autres....un régal.....

Vint ensuite le moment de chants célèbres plus ou moins justes, malgré les paroles distribuées à chacun, accompagnés par la guitare de Michel, le djembé d'Aurore, le tambourin d'Hubert.

L'air consterné des trois musiciens attestait de la fausseté et du manque de rythme des chanteurs, mais nous ferons mieux la prochaine fois .....



Plus les fausses notes retentissaient, plus les nuages s'amoncelaient au-dessus de nos têtes, et avons tout fait pour qu'ils explosent, mais non.....l'après midi s'est terminé dans le calme, et nous nous sommes promis de renouveler cette rencontre l'an prochain, un an pour améliorer nos performances vocales.

Christine LADEVEZE



• **Pâques**

Les petits chasseurs très contents de leur récolte d'œufs de Pâques dans le village.

Merci à la famille Moratille et aux gens du village qui ont participé.



• **11 Novembre**

De nombreux participants ont assisté à la cérémonie et au moment de convivialité qui a suivi. Merci à tous d'être venus, particulièrement aux portes drapeaux, aux anciens combattants, au Père Cherubin et à la chorale qui a animé la messe

• **Halloween**

Comme chaque année les enfants sont venus à travers le village chez les habitants demander les bonbons d'Halloween



• **1er Mai**

Dans le monde rural, une bien curieuse coutume perdue durant la nuit du 30 avril au 1er mai dans certaines campagnes aux quatre coins de la France: celle de récupérer dans le village divers objets qui traînent dans les jardins privés et les entreposer sur la place du village devant l'église. Au petit matin, les propriétaires n'ont plus qu'à aller récupérer leurs biens dans ce bric-à-brac improvisé. Le but était de bloquer les voies d'accès au village afin que personne n'aille travailler le jour de la Fête du travail.





Cette année aussi, cette coutume a été respectée à Burgalays et les promeneurs les plus matinaux ont été surpris de voir le butin de choix exposé sur la place!

- **Saint-André le 25 novembre à la salle des fêtes**

A l'occasion de la fête patronale de notre village, après la messe, un apéritif a été offert par la Municipalité aux habitants, dont une sangria bleue et jaune aux couleurs du drapeau de l'Ukraine...



- ...puis un repas partagé nous a réunis. Il nous a permis de déguster plusieurs spécialités :
- Bières Belges aromatisées à la framboise, cerise, des blondes des brunes, des ambrées livrées directement de Belgique : « les vidanges » y sont repartis car consignés.
  - Une délicieuse soupe : le Bortsch.
  - Des samoussas délicieux.
  - Des cannelés dignes d'un pâtissier





Sans oublier les salades nombreuses et variées, les gratins...les gâteaux : aux noix, charlotte au chocolat, riz au lait, tarte aux pommes, clafoutis abricot/mangue etc., ... fromages et les kilos de saucisses grillées sur place par Robert et Maryse. Tout était délicieux. Merci à tous pour votre contribution et votre participation !

### Un peu d'Ukraine lors de la Saint-André

- J'ai été ravie de participer à la fête de la Saint-André le 25 novembre dernier avec mes amis.

- Après la messe, traduite par Laetitia, interface de communication en Langue des Signes, Brigitte, venue de Pau pour l'occasion, a vendu de délicieux sablés et financiers faits maison au profit de l'Ukraine.

- Ensuite, le repas partagé a donné l'occasion de déguster une soupe ukrainienne appelée Bortsch. Celle-ci était accompagnée de gras de porc, de crème fraîche, et de pampushky (petits pains) préparés par Inna et Irina, deux amies ukrainiennes invitées pour la circonstance, et qui avaient fait le déplacement depuis Pampelune. Sans oublier la vodka ! Car, en Ukraine, pas de Bortsch sans vodka :))



- Après le repas, j'ai pris grand plaisir à parler de mes missions humanitaires en Ukraine et vous présenter Léonie, mon nouveau binôme qui me soutient dans mes projets, venue tout spécialement de Montpellier !

- Pour ma première mission, en février 2023, j'ai fait un voyage en avion accompagnée de Gérard, un ami nayais, sur le vol Toulouse-Cracovie (2h30 de vol). Puis, après un long trajet de 15 heures de bus, nous avons rejoint Kyiv (le nom ukrainien de Kiev, la capitale), où nous avons été hébergés par des enseignants. Cette



première mission a donné lieu à la vidéo présentée samedi.



- Pour ma deuxième mission, en septembre 2023, l'infatigable globe-trotteuse que je suis est partie seule, en voiture. J'ai traversé l'Europe pendant 5 jours pour finalement arriver à Kyiv. Mon ami ukrainien, Vadym, m'a hébergée pendant un mois.

Si vous souhaitez en savoir davantage, je tiens à votre disposition la vidéo et un diaporama. N'hésitez pas à me contacter.

- Pour notre troisième mission humanitaire qui aura lieu au printemps 2024, le nouveau binôme a besoin de vous...

### Notre association Résilience Ukraine, organisation caritative basée en France, organise une collecte à destination de l'Ukraine.

Vous pouvez déposer vos dons à la mairie de Burgalays aux heures de permanence du 2 janvier au 29 février 2024.

Voici une liste de produits dont les Ukrainiens ont besoin :

- **Produits d'hygiène** : dentifrices, brosses à dents, gels douches, shampoings, brosses à cheveux, peignes, crèmes pour le visage, crèmes pour le corps, huiles de massages, serviettes hygiéniques, serviettes de toilette, mousses à raser, rasoirs jetables etc.

- **Couches** pour adultes et bébés.

- **Liquides vaisselle**, lessives, adoucissants.

- **Vêtements chauds** : pullovers, doudounes, etc. (surtout hommes, mais aussi femmes et enfants). Chaussettes, vêtements chauds et imperméables pour les soldats (hommes et femmes dans les tranchées). Vêtements de travail.

- **Nourritures déshydratées** : conserves de viandes, poissons etc.

- **Petits pots** pour bébés. Nourriture pour personnes âgées.

- **Aide à la marche** : Prothèses, cannes anglaises, déambulateurs, cannes, etc.

Pansements. Tous les médicaments (quels qu'ils soient) doivent être accompagnés d'une ordonnance.

- **Produits d'entretien pour vieux pick-ups** : huile, liquide de refroidissement, mais aussi conseils mécaniques !

Merci à tous par avance pour votre solidarité et votre bienveillance !

Mes amis et moi tenons à remercier très chaleureusement Mme Claude Castex, maire de Burgalays, qui a permis cette rencontre. Un grand merci également à toutes les personnes présentes pour leur écoute attentive et leur intérêt.

Marie-Arlette BAQUE (Milette)

- **Nouveaux résidents** : *Nous avons la joie d'accueillir au village*

Jérémy et Patricia Michel et leurs enfants Florian et Laly dans les anciens appartements de Simone Ferrai.

Matthieu Migotto et sa compagne chez Madame Annette Dupla

- **Examens :** *Toutes nos compliments à*

Luca Furgal admis au Bac général : Mention bien - Petit-fils de Bernard et Jacquie Furgal  
Estelle Amiel : Licence Gestion Immobilière

Joha Mollard-Amiel : Deug Commerce International

- **Naissances :** *Avec nos félicitations aux familles*

Le 12/09/2023 à Saint-Gaudens : Giulia, Liliane Latour fille de Philippe Latour et de Alexandra Perruc

- **Obsèques :**

Le 5 Juillet : Paulette Garonne née Meyrignac (90 ans) dcd à Loures-Barousse (65)

Le 14 Août : Monique Rossignol (80 ans) à Eguilles (13)

*Nous adressons nos plus sincères condoléances  
à toutes les familles éprouvées*

## **Le repas des anciens 2022**

- Nous avons été réunis l'année dernière le 18 décembre par la Maire et le Conseil Municipal autour d'une table où les anciens se sont retrouvés pour un excellent repas.



Encore un grand merci ! Nous avons pu faire connaissance avec les nouveaux propriétaires de Cabanasse. Belges: Mme Boscarior Silvia et Mr Damman Eric ont choisi Burgalays pour passer leur retraite..

## **Pages réservées aux administrés**

**Témoignage. Christelle Desportes s'est battue contre un cancer du sein à 34 ans.**

Deux ans plus tard, cette Toulousaine se livre dans un entretien et évoque ce qui lui a permis de "tenir" : les soins supports, le sport et les associations.

C'est en pratiquant l'auto-palpation que Christelle Desportes a découvert une masse au niveau d'un de ses seins. Elle est alors âgée de 34 ans.

"*Tout est allé très vite*", raconte la jeune femme. "*J'ai contacté mon médecin généraliste et mon gynécologue. Des rendez-vous ont été pris en urgence : échographie, mammographie, biopsie. Je suis tombée sur de supers professionnels. C'est le chirurgien qui a posé le diagnostic et le protocole a été mis en place : chimiothérapie puis mastectomie partielle*".

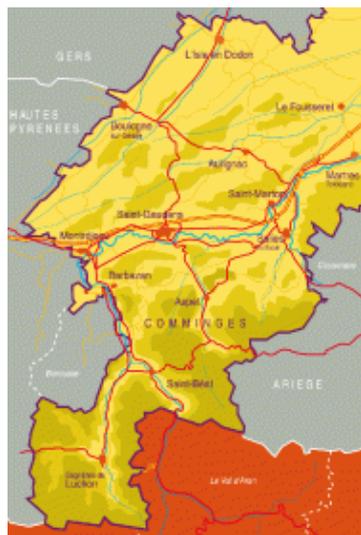
### **"Une explosion nucléaire"**

La chimio ? C'est un autre monde, assure Christelle. "*Il y a des séances agressives ; d'autres moins. C'est parfois très dur. Mais j'ai eu de la chance, je les ai plutôt bien supportées. Mais c'est quand même une explosion nucléaire dans le corps*".

Sur les conseils des médecins, la jeune femme continue de faire du sport. " Je me donnais 48 heures de répit après une séance et je m'y remettait. Au début, je ne m'en imaginait pas capable mais le sport a clairement limité les effets secondaires, comme les nausées et la fatigue".  
 "Quand on a un cancer, c'est notre vie qui est sur pause : carrière, maternité... Pourtant, tout ne s'arrête pas avec le cancer. Bien sûr, il y a des coups de mou, la peur de ne pas supporter la chimio, celle de perdre ses cheveux".



**On se demande qui va nous tuer : le cancer ou la chimio ?**  
**Christelle Desportes**



**Comité Paroissial**

Depuis septembre le secteur Paroissial qui rassemble désormais la région de Luchon, St-Béat-Lez, Cierp- Gaud avec Montréjeau, St Blancard, St Bertrand de Comminges, s'appelle dorénavant : Ensemble La Pique et Montréjeau (89 paroisses) avec 3 prêtres : Père Régis L'HULLIER (Curé), Père Benjamin-Marie PROSPER (Vicaire sur secteur de Luchon) et Père Jacques CHERUBIN (Vicaire pour notre secteur Cierp-Gaud, St Béat-Lez) et forme ainsi le Doyenné du Comminges.

- Pour le pèlerinage du 7 mai à Souesté, nous avons célébré la messe à Burgalays parce que dans la nuit il avait plu, le Père Cherubin a préféré rester à Burgalays. Il y avait surtout des personnes extérieures à notre village.

Ensuite nous avons partagé le pique-nique à la salle des fêtes, local gracieusement prêté par Mme le Maire ; malheureusement le Père n'a pu rester avec nous ; il avait une obligation dans l'après-midi.

- Le 14 août 2023, encore cette année la cérémonie de la messe avec procession aux flambeaux vers la croix du haut du village, a été célébrée par le Père Cherubin, les paroissiens des alentours étaient présents, nous les en remercions vivement !!! Nous avons prié et chanté à la croix de la place et partagé une collation avec les participants à la cérémonie aidés par des bénévoles très sympas.

- Le 11 novembre, la messe a été célébrée par le Père Cherubin. Le Père n'a pu rester avec nous au monument étant attendu au monument à Cierp, l'an prochain nous essaierons d'avancer l'heure de la messe à Burgalays





- Et enfin St André où beaucoup de Burgalaysiens avaient répondu Présents. La messe a été célébrée par le nouveau prêtre nommé à Luchon depuis septembre : l'Abbé Benjamin Marie PROSPER . Nous avons eu une très belle cérémonie avec une église bien pleine de personnes, comme nous étions habitués, quand nous avons des messes régulièrement.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux

Zézé

- Le 3 septembre une vingtaine de personnes, Burgalaysiens mais pas que, sont allées célébrer Notre Dame de Soueste. Le Père Cherubin nous accompagnait et c'est en récitant le chapelet que nous avons cheminé de l'église de Burgalays jusqu'à la chapelle de Soueste.



Les cloches ont appelé les fidèles et certains venus de Cierp-Gaud, Marignac, Fronsac et d'autres villages alentours nous ont rejoints.



Après la messe, Claude Guiart, Maire de Cierp-Gaud, nous a offert l'apéritif autour du bassin...moment convivial où on a plaisir à discuter, à se retrouver et que certains ont prolongé par un repas tiré du sac.

Il est regrettable que ce pèlerinage soit conditionné à la météo...nos anciens étaient plus courageux

Jeanine

Activités diverses et variées :



- Cette année nous avons eu en notre paroisse un baptême d'un catéchumène qui a reçu ce sacrement, lors de la fête Pascale à Marignac entouré de sa famille et amis.

- Comme chaque année, le Père Cherubin a béni les troupeaux avant leurs départs aux Alpagnes à Boutx.

- En juin, le Père a béni la croix rénovée de Cierp



- Au village 2 chemins de croix nous ont réunis en Mars et Avril ainsi que 2 chapelets en Mai et Octobre, en juin nous en avons fait un à Guran. Les bénédictions de cimetières ont été faites fin octobre.



- Pas de veillée de Noël cette année...le père Régis notre nouveau curé (Montréjeau) nous l'a imposé.



Les messes du secteur paroissial ont lieu le 24 décembre à 18h à St-Béat, puis à 22h à Marignac et enfin le 25 décembre à 10h30 à Fronsac.

- L'icône de la Vierge Marie circule dans nos villages nous l'accueillerons le 24 décembre à l'église Ste Colombe. Une affiche sera mise pour l'heure au panneau paroissial.

L'Equipe Paroissiale (Zézé, Francette, Jeanine, Sylvie)

### Paroles aux Associations

- **AFP de Burgalays**

Estive 2023: Ce sont un total de 27 bovins et 5 équins qui ont estivé cet été sur les terrains communaux et privés inclus dans le périmètre de l'AFP. Le vendredi 1er décembre s'est tenue l'assemblée générale en présence d'un représentant de la chambre d'agriculture. Différents sujets (travaux de clôture, débroussaillage, points d'eau, écobuage...etc) ont été abordés.

Jean Conques

**Groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne**

**Cyber-harcèlement**  
Familiariser votre enfant aux usages numériques responsables  
Apprendre à votre enfant que les propos tenus sur internet ont des conséquences

**Pornographie et contenus choquants**  
L'exposition aux contenus violents ou choquants peut engendrer chez les enfants des troubles qui ne sont pas toujours visibles (difficultés à s'endormir, cauchemars, angoisses, banalisation de la violence, agressivité, etc)

**Les risques sur internet**

**Contrôle parental**  
Interdire l'accès aux contenus inappropriés, sensibles ou choquants  
Limiter le temps de connexion

**Réseaux sociaux**  
Les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans

**Jeux vidéo**  
Identifier les critères pour bien choisir un jeu vidéo  
Connaître le temps de jeu  
Comprendre la classification PEGI

**3018**  
Numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents

Informations de la gendarmerie

## Les sanctions encourues :

Si vous ne respectez pas la réglementation, vous risquez une **contravention de 5ème classe** suivant la zone concernée soit une amende pouvant s'élever à **1500 euros**.

D'autre part, la **mairie** ou la **préfecture** peuvent vous mettre en demeure de réaliser le débroussaillage. Si vous n'effectuez pas les travaux, vous risquez une **amende** pouvant aller jusqu'à **50 euros/m²** soumis à obligation de débroussaillage. En dernier recours, la **mairie** ou la **préfecture** peuvent faire exécuter les travaux d'office et à vos frais.

## Les textes réglementaires en vigueur :

Arrêté préfectoral du 22 août 2022 portant règlement du débroussaillage.  
 Code forestier : articles L. 131-10 à L. 131-16; L. 134-6 à L. 134-18; L. 135; L. 163; R. 131-13 à R. 131-17; R. 134-4 à R. 134-6.  
 Code général des collectivités territoriales : articles L. 2212-2 et L. 2213-25.

## Les mots clés :

- 1** **Emploi du feu** : jet d'objet en combustion (mégot...) ou pouvant provoquer un incendie (verre...), feux de camp, barbecues, méchouis, brûlage de végétaux en tas ou sur pied (écobuage)... L'emploi du feu fait l'objet d'un arrêté préfectoral (22 août 2022).
- 2** **Arrêté préfectoral du 22 août 2022 sur le débroussaillage** : la liste des communes concernées par les obligations figure en annexe 2. Vous pouvez le demander en mairie, en préfecture, à la DDT et le trouver sur le site Internet de la DDT 31 : <http://www.haute-garonne.gouv.fr>
- 3** **Ayant droit** : personne qui détient un droit accordé par le propriétaire (fermier, mandataire, locataire du sol ou de la chasse...).
- 4** **Rémanents** : résidus végétaux d'arbres et d'arbustes abandonnés sur le parterre d'une coupe après une exploitation, une opération sylvicole ou des travaux.

## Pour tout renseignement complémentaire, contactez les organismes suivants :

Votre mairie,

Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne,  
 Service environnement, eau et forêt,  
 Cité administrative, 2, rue de la cité administrative,  
 BP 70001 - 31 074 TOULOUSE CEDEX  
 05 81 97 71 00  
[www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

Service départemental d'incendie et de secours,  
 49, chemin de l'Armurié,  
 BP 123 - 31 776 COLOMIERS CEDEX  
 05 61 06 37 00  
[www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

Office national des forêts,  
 14, rue Jean Loup Chrétien,  
 65000, TARBES  
 05 62 44 20 40  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

Centre régional de la propriété forestière,  
 7, chemin Lacade,  
 31 320 AUZEVILLE TOLOSANE  
 05 61 75 42 00  
[www.crfp-midi-pyrenees.com](http://www.crfp-midi-pyrenees.com)

Geoportail, zonage des OLD  
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

## Les obligations légales de débroussaillage en Haute-Garonne : l'affaire de tous !



"Le débroussaillage, un moyen efficace de protéger les maisons des incendies"

Directeur de publication : Yves Scheraga  
 Rédacteur en chef : DDT 31  
 Rédacteur : DDT 31 (Texte, DDT 31, G. Valade)

Mise en page : Didier Le Barbaud et Raphaël Lacoste  
 Contact : 05 61 97 71 00  
 Site Internet : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)



## Débroussailler pour protéger :

Chaque année, on compte en moyenne une quarantaine d'incendies dans le département de la Haute-Garonne, soit **140 hectares** de végétation, de landes et de forêts qui partent en fumée. Ces incendies entraînent la **destruction d'espaces naturels** ainsi que de **biens personnels** ou **collectifs**. Ils sont dus à des imprudences dans l'emploi du feu.

Le débroussaillage est un moyen de limiter ces catastrophes. Il est obligatoire.

La présente réglementation s'applique au sein et jusqu'à 200 m autour des bois et forêts, landes... des massifs considérés d'aléa fort à très fort.

En Haute-Garonne **288 communes** sont concernées par cette obligation. Pour savoir si vous en faites partie, consultez l'**arrêté préfectoral** ainsi que la carte du zonage sur **geoportail** :

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

## Qu'est-ce que le débroussaillage ?

On entend par débroussaillage les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes afin d'éviter que le feu n'atteigne votre habitation.



## Quand débroussailler ?

Les travaux doivent être faits **avant le 1er mai de chaque année** sur l'ensemble des massifs concernés.

A **moins de 500 m d'altitude**, il est **conseillé de faire les travaux entre octobre et février** pour préserver la reproduction de la faune et de la flore.

## Où débroussailler ?

Seuls les terrains se trouvant dans un des **massifs classés en aléa fort à très fort** ou à **moins de 200 m de ceux-ci** sont concernés par l'obligation de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé.



Zone exposée aux incendies

Suivant le cas, il faut alors débroussailler :

**Dans les zones non urbaines, autour des constructions et des chantiers sur une largeur de 50 m, et sur 5 m de part et d'autre des voies y donnant accès.**

**ATTENTION** : le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété. Si vous devez pour cela débroussailler chez votre voisin, demandez-lui une autorisation écrite : il ne peut s'y opposer, si nécessaire demandez à la mairie de prendre des dispositions.



**Les terrains, dans leur intégralité dans certains cas :**

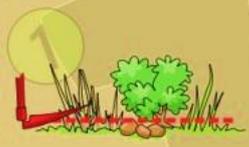
- ils sont situés dans des zones urbaines délimitées par un document d'urbanisme ;
- ils sont situés dans une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ou un lotissement ;
- c'est un camping ou stationnement de caravanes.

Les travaux sont à la charge du propriétaire et de ses ayants droit.

## Les obligations réglementaires

### Comment débroussailler ?

**Coupez au ras du sol les herbes vertes** ou sèches et **les petits arbustes**. L'objectif étant de ne pas laisser arbustes et buissons s'installer.



**Éliminez les groupes d'arbres morts**, les arbres morts isolés n'étant pas problématiques.



**Élaguez les arbres sur 1/3 de leur hauteur** sans excéder 3 mètres et pour les arbres surplombant les **voies de circulation** laissez une hauteur libre de **4 mètres**.



**Éliminez les rémanents** par **broyage** ou **évacuation** déchetterie.



**Coupez les branches qui surplombent les maisons** et **taillez les haies sur 2 m de hauteur** et **2 m de profondeur** si elles se trouvent à **moins de 10 m d'un bâtiment**.



### ⚠ Les sanctions encourues :

Si vous ne respectez pas la réglementation, vous risquez une contravention de 4<sup>ème</sup> classe, soit une amende forfaitaire de 135 euros.

En cas de départ d'incendie, vous encourez des sanctions beaucoup plus lourdes :

La destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire d'un bien appartenant à autrui par manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

La peine peut aller jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 € d'amende en cas d'action volontaire. Elle est aggravée en cas de mort d'une personne, la peine pouvant aller jusqu'à la réclusion criminelle.

### Les textes réglementaires en vigueur :

Arrêté préfectoral du 22 août 2022 portant règlement de l'emploi du feu.  
Code forestier : articles L. 111-2, L. 131-1 et suivants, R. 131-2 et suivants, R. 163-2.

### Les mots clés :

- 1** **Emploi du feu** : jet d'objet en combustion (mégots) ou pouvant provoquer un incendie (verre...), feux de camps, barbecues, méchouis, brûlage de végétaux en tas ou sur pied (écobuage)... L'emploi feu fait l'objet d'un arrêté préfectoral (22 août 2022).
- 2** **Arrêté préfectoral du 22 août 2022 sur l'emploi du feu** : il précise notamment les consignes de sécurité et les démarches nécessaires concernant tout emploi du feu. Il contient les documents nécessaires à toute demande d'autorisation. Vous pouvez le demander à votre mairie, à la Direction départementale des territoires et le trouver sur le site internet : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)
- 3** **Matériel susceptible de provoquer des départs de feu** : tout matériel pouvant provoquer des étincelles ou dont une partie à haute température peut entrer en contact avec la végétation (débroussailluse à dos, tronçonneuse, matériel agricole...).
- 4** **Ayant droit** : personne qui détient un droit accordé par le propriétaire (fermier, mandataire, locataire du sol ou de la chasse ainsi que les entreprises mandatées...).
- 5** **Landes** : Une lande est constituée d'une végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bryères, genêts, ajoncs, épineux divers) et semi-ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres.

### Pour tout renseignement complémentaire, contacter les organismes suivants :

Votre **mairie**,

**Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne**,  
Service environnement, eau et forêt  
Cité administrative, 2, rue de la cité administrative,  
BP 70 001 - 31074 TOULOUSE CEDEX  
05 81 97 71 00  
[www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)

**Service départemental d'incendie et de secours**,  
49, chemin de l'Amurié  
BP 123 - 31776 COLOMIERS CEDEX  
05 61 06 37 00  
[www.sd31.fr](http://www.sd31.fr)

**Office national des forêts**,  
14, rue Jean Loup Chrétien  
65000 TARBES  
05 62 44 20 40  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

**Centre régional de la propriété forestière**,  
7, chemin lacade  
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE  
05 61 75 42 00  
[www.crfp-midi-pyrenees.com](http://www.crfp-midi-pyrenees.com)

**Site de la météo des forêts de Météo France**,  
[meteofrance.com/meteo-des-forets](http://meteofrance.com/meteo-des-forets)

Directeur de publication : Yves Schenckel  
Rédacteur en chef : DDT 31  
Rédacteur : DDT 31  
Photo : DDT 31

Mise en page : Didier Le Roubaud et Raphaël Lescote  
Contact : [sdh.auf@haute-garonne.gouv.fr](mailto:sdh.auf@haute-garonne.gouv.fr)  
Site Internet : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr)



## L'emploi du feu en Haute Garonne: l'affaire de tous!



"Une étincelle suffit à brûler toute une forêt"

### Les obligations réglementaires

### Le risque :

Chaque année, on compte en moyenne 40 incendies dans le département de la Haute-Garonne, soit 140 hectares de végétation, de landes et de forêts qui partent en fumée. Ces incendies entraînent la destruction d'espaces naturels ainsi que des biens personnels ou collectifs. Ils sont dus à des imprudences dans l'emploi du feu.

Qu'il s'agisse d'activités professionnelles (travaux agricoles ou forestiers) ou de la vie de tous les jours (barbecue, incinération de végétaux...), vous êtes responsable des dommages pouvant être subis par des tiers dès lors que vous faites usage de feu.



Le SDIS dispose d'informations sur les risques d'incendies qui leur sont communiquées chaque jour par Météo France. Il est vivement recommandé de les contacter le jour même de vos interventions (écobuage, brûlage de végétaux coupés, utilisation de matériel susceptible de provoquer un départ de feu) pour connaître le niveau de risque incendie, et ce, avant toute mise à feu.

La sécheresse, le vent ainsi que la proximité de lignes électriques et voies de communication sont des facteurs d'accroissement du risque d'incendie.

### La réglementation :

Une réglementation particulière s'applique à tout le département, au sein des zones exposées aux incendies (bois, forêts, reboisement, landes... et terrains situés à moins de 200 m de ceux-ci). Elle découle d'un arrêté préfectoral du 22 août 2022.



Zone exposée aux incendies

Du 1er mai au 30 septembre, l'incinération de résidus de cultures (chaumes, pailles, déchets de récoltes) déclarées à la PAC nécessite une demande d'autorisation auprès de votre mairie.

L'incinération des déchets verts (considérés comme déchets ménagers) relève du règlement sanitaire départemental et reste interdit toute l'année sur tout le territoire du département. Tous les déchets produits par les collectivités territoriales et les ménages constituent des déchets verts. Ils doivent être éliminés par des voies respectueuses de l'environnement (broyage, apport en déchetterie) et en aucun cas être brûlés.

### Deux cas sont possibles :

Vous n'êtes ni propriétaire ni ayant droit du terrain :

- l'emploi du feu vous est interdit toute l'année.

Par exemple, à moins de 200 m des zones boisées, il vous est interdit de faire un barbecue sur un terrain ne vous appartenant pas.

Vous êtes propriétaire ou ayant droit du terrain et votre propriété se trouve dans une zone exposée aux incendies : bois, forêts, reboisements, landes... et terrains situés à moins de 200 m de ceux-ci,

### la réglementation qui suit vous concerne :

Propriétaires ou ayant droit	du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	du 1 <sup>er</sup> mai au 30 sept.
vous souhaitez incinérer des végétaux coupés (hors déchets verts)	autorisé : consulter l'arrêté préfectoral pour connaître les prescriptions	interdit
vous souhaitez incinérer des végétaux sur pied (écobuage)	obligation de déclaration en mairie: démarche et documents dans l'arrêté préfectoral	interdit
vous souhaitez faire un barbecue, méchoui...	autorisé: - s'il est sous surveillance continue - si une prise d'arrosage prête à fonctionner se trouve à proximité - s'il n'y a pas d'arbre au dessus du site	interdit
vous souhaitez utiliser du matériel susceptible de provoquer des départs de feu	autorisé si des moyens d'intervention pour éteindre un départ de feu sont à proximité	interdit

## Différents remèdes ou idées

Profitons de l'hiver pour essayer l'oignon... fabriquer les pièges pour les frelons, moustiques et tiques. Ainsi nous serons parés pour le printemps et l'été

### Les Moustiques

#### **TOTALEMENT EFFICACE ! SUS AUX MOUSTIQUES !**

**Comment éliminer les moustiques de  
façon naturelle ?  
(Très utile)**

Pour vous débarrasser durablement des moustiques, voici un piège écologique qui peut éliminer beaucoup d'entre eux.

Ce dont vous avez besoin :

- 20 cl d'eau,
- 50 grammes de sucre brun,
- 1 gramme de levure de bière (levure de boulanger) que vous trouverez dans n'importe quel supermarché,
- une bouteille de 2 litres en plastique.

C'est tout !

Voici les étapes à suivre : 1. Coupez la bouteille par le milieu.



2. Chauffez l'eau. Faites-y fondre la cassonade. Laissez refroidir et versez dans la partie basse de la bouteille.



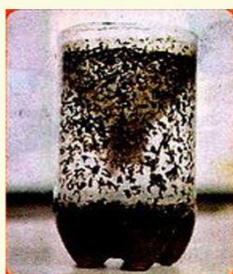
3. Saupoudrez de levure. Pas besoin de mélanger.



4. Retournez le goulot en entonnoir sur la bouteille.  
5. Enveloppez le tout avec du papier noir et placez le piège dans un coin de la maison.



Dans deux semaines, vous découvrirez la quantité de moustiques morts à l'intérieur de la bouteille !!



- 4 Les moustiques, attirés par les gaz provenant de la fermentation du sucre, resteront piégés dans la bouteille.
- 4 Outre l'assainissement des maisons individuelles, cette méthode écologique peut être utilisée dans tous les locaux publics : crèches, écoles, bureaux, hôpitaux, maisons de retraite, etc.
- 4 Elle est également efficace contre le moustique tigre, vecteur de la dengue...

## Les Tiques

Une infirmière a découvert un moyen sûr et facile d'enlever les tiques, faisant en sorte qu'elles se rétractent automatiquement si vous suivez ces simples instructions.

Lisez ceci, cela pourra vous sauver de quelques problèmes majeurs, y compris de la maladie de Lyme.



Le printemps est de retour et les tiques vont bientôt se montrer.

Voici un moyen de les éliminer sur vous, sur vos enfants, sur vos animaux de compagnie, essayez-le.

Avertissez tout le monde : personnes avec des enfants, chasseurs avec ou sans chiens, ou toute personne qui fait un pas à l'extérieur en été !

Une infirmière d'une école a écrit les informations ci-dessous, et ça marche vraiment !

J'ai vu un pédiatre qui m'a dit que c'était la meilleure façon d'enlever une tique. C'est super parce que cela fonctionne dans les endroits où il est parfois difficile d'utiliser des pincettes : entre les orteils, au milieu d'une tête pleine de cheveux noirs etc.



Plus suprenant, l'oignon fait également partie des remèdes contre la toux.

Composé de soufre, il est anti-inflammatoire et anti-infectieux. Son action est mécanique : ses principes actifs vont favoriser l'expulsion du mucus et les expectorations en fluidifiant les sécrétions.

Un demi-oignon coupé en deux et placé sous le lit pour la nuit est un remède de grand-mère ayant apparemment fait ses preuves.

Appliquer une noisette de savon liquide sur une boule de coton, couvrir la tique avec la boule de coton imbibée de savon et tamponnez-la pendant quelques secondes (15-20), la tique va spontanément se détacher et se coller au coton quand vous enlèverez celui-ci. Cette technique a fonctionné chaque fois que je l'ai utilisée (ce qui était souvent le cas), et elle est beaucoup moins traumatisante pour le patient et plus facile pour moi...!



Même la femme de mon médecin m'a appelé pour obtenir des conseils, parce qu'elle avait une tique sur le dos qu'elle ne pouvait pas atteindre avec des pincettes.

Elle a utilisé cette méthode et m'a immédiatement rappelé pour dire que cela avait fonctionné !

Conclusion : lorsque vous partez en randonnée – faire les foins – ou tout autre contact avec l'herbe ou les arbres “ Ayez toujours dans votre sac un petit flacon de savon liquide et quelques cotons tiges – on obtient un effet similaire avec toutes les huiles du commerce

”

On s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver

Car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent.

Seule les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc...

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter.

C'est à ce moment que nous pouvons agir.

En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons,

des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

**1 reine = 2 000 à 3 000 individus...**

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale,

de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange

composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles)

et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.

Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid...

Changer la mixture de temps en temps

et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts,

sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

## Les Frelons Asiatiques



Européen

